

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-du- RHÔNE

ARRONDISSEMENT  
DE MARSEILLE

CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE  
D'AUBAGNE

**Nombre d'administrateurs  
en exercice : 17**

**Présents : 11**

**Quorum : 9**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**Séance du vendredi 19 décembre 2025  
L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf décembre  
À 14 heures 00**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Président du CCAS.

**PRESENTS :**

Monsieur Gérard GAZAY, Madame Julie GABRIEL, Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Irène DUPLAN, Madame Magali ROUX, Madame Brigitte AMOROS, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Martine VERNHES, Monsieur Luc GUERIN, Monsieur Charles BOUVIER, Madame Catherine CERVONI

**ABSENTS :**

Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Monsieur Dominique DIAZ, Monsieur Denis GIROMINI, Monsieur Jean-Christophe MERLE, Monsieur Christian JANOT

**N°05\_191225**

**Objet : Décision modificative n°2 sur  
budget annexe du Service Autonomie à  
Domicile après budget primitif 2025**

**Date de la convocation :**

Conformément à l'article R123-23 du code de l'action sociale et des familles, le secrétariat de séance est assurée par Madame Claudine JAILLET en sa qualité de Directrice du CCAS.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Président du CCAS

*Monsieur Gérard GAZAY*

Accusé de réception en préfecture  
013-261300412-20251219-191225\_05-DE  
Reçu le 19/12/2025  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb  
er=211523KKN191,givenName=  
Gérard,SN=GAZAY,T=Présiden  
t,OU=0002 261300412,2.5.4.  
97=#0C0F4E545246522D323631  
333030343132,O=CCAS AUBAGN  
E,C=FR  
19/12/2025

**Délibération n°05\_191225 :**

**Objet : Décision modificative n°2 sur budget annexe du Service Autonomie à Domicile après budget primitif 2025**

**Rapporteur :** Madame Julie GABRIEL

**EXPOSE :**

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du Code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Le budget supplémentaire du Service Autonomie à Domicile (SAD) a été adopté par délibération du Conseil d'Administration du 20 juin 2025. Il a intégré les résultats de l'exercice 2024 et a permis d'ajuster certaines prévisions de recettes et de dépenses imprévues ou non programmées au moment du vote du budget primitif.

Une première décision modificative a été adoptée par le Conseil d'Administration du 26 septembre 2025 visant à réajuster les différents groupes budgétaires.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à nouveau à des ajustements de crédits sur les différents chapitres du budget annexe du SAD (02204), en section de fonctionnement.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code de l'action sociale et des familles,

**VU** la loi 82-213 du 22 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**VU** la loi 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,

**VU** le Compte de Gestion 2024, adopté par délibération n°02\_250325 du Conseil d'administration du 25 mars 2025,

**VU** le Compte Administratif 2024, adopté par délibération n°03\_250325 du Conseil d'administration du 25 mars 2025,

**VU** le Compte de Gestion de dissolution adopté en date du 25 mars 2025,

**VU** le Budget Primitif 2025, adopté par délibération du Conseil d'administration n° 05\_250325 du 25 mars 2025,

**VU** l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024 du budget annexe des aides à domicile et du budget annexe des soins infirmiers à domicile adoptée par délibération n°04\_200625 du 20 juin 2025,

Accusé de réception en préfecture  
 013-261300412-20251219-191225\_05-DE  
 Reçu le 19/12/2025  
 Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumbr  
 er=211523KKN191,givenName=  
 Gérard,SN=GAZAY,T=Présiden  
 t,OU=0002 261300412,2.5.4.  
 97=#0C0F4E545246522D323631  
 333030343132,O=CCAS AUBAGN  
 E,C=FR  
 19/12/2025

**VU** le Budget Supplémentaire adopté par délibération du Conseil d'administration n°09\_200625 du 20 juin 2025,

**VU** la Décision Modificative n°1 adoptée par délibération du Conseil d'administration n°03\_260925 du 25 septembre 2025,

**DÉCIDE:**

**ARTICLE 1 : D'APPROUVER** la Décision Modificative n°2 pour le budget annexe du Service Autonomie à Domicile (02204) après Budget Primitif 2025 équilibrée en recettes et en dépenses comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

	<b>DÉPENSES</b>
Groupe 1 Dépenses afférentes à l'exploitation courante	+ 30.140,00 €
Groupe 2 Dépenses afférentes au personnel	- 15.000,00 €
Groupe 3 Dépenses afférentes à la structure	+ 1.000,00 €
<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>+ 16.140,00 €</b>

	<b>RECETTES</b>
Groupe 1 Produits de la tarification	/
Groupe 2 Produits relatifs à l'exploitation	+ 11.990,00 €
Groupe 3 Produits financiers et produits non encaissables	+ 4.150,00 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>+ 16.140,00 €</b>

**ARTICLE 2 : DE VISER ET ADOPTER** l'ensemble des états annexes intégrés au budget annexe ;

**ARTICLE 3** : Le Président du Conseil d'Administration ou son représentant légal, Mme la Directrice du C.C.A.S. et Mme la Chef du Service de Gestion Comptable (SGC) d'Aubagne sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

Accusé de réception en préfecture  
 013-261300412-20251219-191225\_05-DE  
 Reçu le 19/12/2025  
 Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb  
 er=211523KKN191,givenName=  
 Gérard,SN=GAZAY,T=Présiden  
 t,OU=0002 261300412,2.5.4.  
 97=#0C0F4E545246522D323631  
 333030343132,O=CCAS AUBAGN  
 E,C=FR  
 19/12/2025